

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE, LUNDI LE 13 MAI 2024 À 19 HEURES, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MADAME JOSIANE APPLEBY, MAIRESSE.**

Les conseillers présents : Steven Allain
Caroline Bujold
Guillaume Poirier
François Poirier
Laurent St-Onge
Yves Barriault

Est également présente : Madame Annick Duguay Cormier, directrice
générale et greffière-trésorière

.....

079-05-2024 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse ouvre la séance à 19 h 02, souhaite la bienvenue à tous et elle invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

.....

080-05-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté et qu'il demeure ouvert à toute modification.

.....

081-05-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal du 8 avril 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 8 avril 2024.

.....

**082-05-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
15 AVRIL 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 15 avril 2024.

.....

083-05-2024 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure ;

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 79 557,54 \$. La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à procéder dans les limites de ces crédits.

.....

084-05-2024 EMBAUCHE DES EMPLOIS ÉTUDIANT – ÉTÉ 2024

CONSIDÉRANT les offres d'emplois publiées dans Le Belgoquois, sur la page Facebook de la Municipalité et sur le site d'Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT les candidatures déposées et les entrevues effectuées;

Il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche des étudiants suivants, et ce, pour la saison estivale 2024 :

Camp de jour :

- Éricka St-Onge
- Marilou Goulet
- Magalie Bernard
- Olivier Goulet
- Logan Miousse
- Loomy W
- Elsa Cyr-Parent
- Simon Parent

Piscine :

- Élodie Arsenault
- Ève Appleby
- Maika Caissy

.....

085-05-2024 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 274-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

Le conseiller Yves Barriault donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse, le Règlement numéro 342-2024 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 274-2013 de la Municipalité de Saint-Alphonse sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence de permettre l'usage complémentaire « service de location de VTT » à une habitation unifamiliale isolée en dehors du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Alphonse.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le *Règlement de zonage* de la Municipalité de Saint-Alphonse, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seraient prohibés dans une des zones concernées.

086-05-2024

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2024 MODIFIANT LE *RÈGLEMENT DE ZONAGE* DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que le 1^{er} projet de Règlement numéro 342-2024 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 274-2013 de la Municipalité de Saint-Alphonse soit adopté et soumis à une consultation publique.

Il sera possible de faire la consultation de ce 1^{er} projet de Règlement numéro 342-2024 sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante www.st-alphonsegaspesie.com

Une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 10 juin 2024 à 18 h 45, au Centre communautaire situé au 140, rue Principale Ouest à Saint-Alphonse.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation.

087-05-2024

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2024 MODIFIANT LE *RÈGLEMENT DE ZONAGE* NUMÉRO 274-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

Le conseiller François Poirier donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse, le Règlement numéro 343-2024 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 274-2013 de la Municipalité de Saint-Alphonse sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence de permettre les usages particuliers 1913 « Camp de chasse et pêche » et 1914 « Camp forestier » dans toutes les zones à dominances « Forestières », « Agricoles », « Agroforestières » et « Villégiature » de la Municipalité de Saint-Alphonse et la modification des dimensions et superficies minimales d'un bâtiment principal pour la catégorie « Autre bâtiment » et vient également modifier l'article 4.10.6 « Appareil de chauffage ou de climatisation ».

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le *Règlement de zonage* de la Municipalité de Saint-Alphonse, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seraient prohibés dans une des zones concernées.

088-05-2024 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Guillaume Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que le 1^{er} projet de Règlement numéro 343-2024 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 274-2013 de la Municipalité de Saint-Alphonse soit adopté et soumis à une consultation publique.

Il sera possible de faire la consultation de ce 1^{er} projet de Règlement numéro 343-2024 sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante www.st-alphonsegaspesie.com

Une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 10 juin 2024 à 18 h 50, au Centre communautaire situé au 140, rue Principale Ouest à Saint-Alphonse.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation.

.....

089-058-2024 HYDRO-QUÉBEC – PROCURATION

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale et greffière-trésorière, Annick Duguay Cormier, soit désignée à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alphonse auprès d'Hydro-Québec pour l'ensemble des comptes d'électricité, et qu'elle est mandatée à compléter le formulaire d'autorisation afin d'accéder à l' « Espace client » pour y agir à titre de mandataire.

.....

090-05-2024 RÈGLEMENT 312-2019 - ANNULATION SOLDE RÉSIDUAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse a réalisé l'objet du règlement numéro 312-2019 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 131 000 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 19 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 312-2019 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt numéro 312-2019 soit réduit de 150 000\$ à 131 000 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

.....

091-05-2024 RÈGLEMENT 321-2020 - ANNULATION SOLDE RÉSIDUAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse a réalisé l'objet du règlement numéro 321-2020 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel de l'immobilisation s'élève à 40 000 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 5 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 321-2020 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt numéro 321-2020 soit réduit de 45 000\$ à 40 000 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

.....

092-05-2024 RÈGLEMENT 325-2021 - ANNULATION SOLDE RÉSIDUAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse a réalisé l'objet du règlement numéro 321-2020 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel de l'immobilisation s'élève à 157 500 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 42 500 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 325-2021 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt numéro 325-2021 soit réduit de 200 000 \$ à 157 500 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

.....

093-05-2024 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse fait objet d'une vérification de son service incendie auprès du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU que les recommandations du Ministère ont été considérées;

APRÈS ÉTUDE ET CONSIDÉRATION, il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Monsieur Nicolas Lafrance, directeur du service incendie, à faire le suivi des recommandations, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents requis à la vérification et d'entériner les documents et autorisation transmis au Ministère.

.....

094-05-2024 AJOUT DE POMPIERS VOLONTAIRES

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer messieurs Gabriel St-Onge et Yannick Lapointe à titre de pompiers volontaires du service de Sécurité incendie de Saint-Alphonse et qu'ils s'engagent à faire leur formation de Pompier 1 dans les 24 prochains mois, tel que recommandé par le directeur du service incendie, monsieur Nicolas Lafrance.

.....

095-05-2024 OFFICIER NON-URBAIN – FORMATION

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire les pompiers suivants à lors de la prochaine cohorte d'officiers non-urbain: André Cyr, Yoan Bourdages, Frédérique Bernard et Alexandre Laviolette.

.....

096-05-2024 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité adhère à « l'Association québécoise du loisir municipal » au coût de 325 \$ (0-999 habitants) pour une durée d'un an.

.....

097-05-2024 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BAIE-DES-CHALEURS

Il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre adhésion pour l'année 2024 à la Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs, au coût de 201,21 \$ et d'entériner l'inscription de Christine Henry et Annick Duguay Cormier a un avant-midi de formation au coût de 51 \$ chacune.

.....

098-05-2024 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC ET TOURNÉE DE ZONE

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Annick Duguay Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, à participer au colloque de zone le 14 mai 2024 à New Richmond, ainsi qu'au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se déroulera du 12 au 14 juin 2024 au Palais des congrès de Québec, et que le coût d'inscription de 539 \$ taxes en sus, l'hébergement et frais de déplacement selon la politique en vigueur seront assumés par la Municipalité.

.....

099-05-2024 INSCRIPTION – COLLOQUE RÉSEAU DE L'ENVIRONNEMENT BSL GIM

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire l'inspecteur municipal, Marc Cormier, au 45^e colloque régional du Réseau environnement BSL GIM qui se tiendra à Matane le 23 mai 2024, et que le coût de l'inscription, l'hébergement et les frais de déplacement seront assumés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

.....

100-05-2024 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure nous informe que le Fonds de développement du territoire volet « Festivals et événements municipaux » a été reconduit pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure s'engage à verser à notre municipalité une contribution financière maximale de 5 000 \$ sous forme de subvention non remboursable;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière qui nous sera accordée correspondra à l'équivalent du montant investi par notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alphonse s'engage à contribuer financièrement aux festivals et événements de son territoire pour un montant égal à la subvention demandée à la MRC de Bonaventure;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse s'engage à investir un montant de 5 000 \$ dans le Fonds de développement du territoire volet « Festivals et événements municipaux » pour l'année 2024 et la mairesse, madame Josiane Appleby, et ou la directrice-générale et greffière-trésorière sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'aide financière 2024 ainsi que tout autre document relatif à ce dossier avec la MRC de Bonaventure.

.....

101-05-2024 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

.....

102-05-2024 CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 40.

Josiane Appleby
Mairesse

Annick Duguay Cormier,
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Josiane Appleby, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....